



ORDONNANCE SUR LES TARIFS DE REPRISE DE L'ENERGIE DES PRODUCTEURS INDEPENDANTS ET DES COUTS LIES AUX INFRASTRUCTURES DE SAISIES DES DONNEES

(T.V.A. non comprise)

Le Conseil communal de la commune mixte de Nods,

sur la base du droit supérieur et du chapitre 13 du règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) de la commune mixte de Nods du 1^{er} avril 2015.

arrête :

Article premier

Généralités

Les prix indiqués dans les articles 3 et 4 concernent la reprise de l'énergie photovoltaïque sur le territoire communal et incluent la cession des garanties d'origines (GO). Les prix indiqués dans l'article 6 concernent la reprise d'énergie sans GO, renouvelable ou non.

Art. 2

Coûts uniques

Frais d'administration, d'étude et de certification	120.-CHF/h
Mise en service de l'installation de production	120.-CHF/h

Art. 3

Reprise énergie renouvelable

Les quantités d'énergie reprises sont rachetées aux conditions suivantes :

Puissance jusqu'à 30 kVA (13 cts/kWh pour l'énergie et 4 cts pour la garantie d'origine)	17.00 cts/kWh
Plus de 30 kVA	Traité au cas par cas
Autres	Traité au cas par cas

Art. 4

Reprise énergie Couplage chaleur- force ou énergie sans GO

Les quantités d'énergie sont rachetées aux conditions suivantes :

Puissance jusqu'à 30 kVA	13.00 ct/kWh
Plus de 30 kVA	Traité au cas par cas.
Autres	Traité au cas par cas.

Divers

Art. 5

La valeur minimale du cos phi au point de mesure est fixée à : 0,9.

**Coordonnées
diverses**

Art. 6

Courrier : Commune Mixte de Nods
Service électrique Nods
Place du Village 5
2518 Nods

Téléphone : 032 751 24 29

Courriel : commune@nods.ch

Coordonnées de l'ESTI : www.esti.admin.ch/fr

Coordonnées de Swissgrid : www.swissgrid.ch

Prescriptions PDIE : www.werkvorschriften.ch/fr

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle annule et remplace toutes les ordonnances précédentes.

Elle a été approuvée par le Conseil communal le 29 novembre 2022.

Au nom du Conseil communal de Nods

La Maire

Mary-Claude Bayard

L'administratrice communale

Ana Santos